



**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le mercredi 20 mars à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 07 mars 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 07 mars 2024
Nombre de présents	31	
Nombre de pouvoirs	4	Date de publication : 25 mars 2024
Suffrages exprimés	35	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENault, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Fanny MESPLET, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAU-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

**ABSENTS ET EXCUSÉS :** Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey LALOTTE, M. Patrice BOUCAU, M. Didier ZARZUELO.

**POUVOIRS :**

Mme Sandra LARTIGAU a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,  
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Julien RELAUX,  
M. Patrice BOUCAU a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,  
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Fanny MESPLET.

**OBJET : FESTIVAL TOROS Y SALSA DU 06 AU 08 SEPTEMBRE 2024-PROGRAMMATION ET TARIFS**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,  
**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2125-1 et suivants,  
**VU** l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES DU 6 MARS 2024.

**CONSIDÉRANT** que la ville de Dax assure la gestion en régie directe de la programmation du festival Toros y Salsa et organise du 06 au 08 septembre 2024 la 28<sup>ème</sup> édition du Festival Toros y Salsa.

Fidèle à sa ligne de conduite artistique, le festival a pour objectif de monter des plateaux musicaux inédits et d'une grande qualité artistique.

Cette année, sous la direction artistique de Monsieur Gérardo ROSALES, cinq grands concerts seront programmés sur trois soirs :

Vendredi 06 septembre

19h00	Ouverture du festival
21h00 - 22h30	AFRO LATIN JAZZ ALL STARS (Barcelone)
23h00 - 00h30	JOSE MANGUAL JR + ORQUESTA (New-york)

Samedi 07 septembre

21h00 - 22h30	VIENTO TERRA (Allemagne)
23h00 - 00h45	VENEZUELAN MASTERS ALL STARS (Vénézuéla / Europe)

Dimanche 08 septembre

21h00 - 22h45	DESCARGA DAX TRIBUTO CHEO NAVARRO FRIENDS
---------------	---

En parallèle de la programmation musicale et taurine dans les arènes, afin d'apporter une nouvelle dynamique au festival, des animations seront organisées tout au long de la journée :

- des cours et démonstrations de danse salsa mais aussi de danses latines plus variées,
- des ateliers musicaux ouverts à tous et dirigés par des musiciens issus des groupes présents, qui permettront d'explorer l'univers musical et les instruments emblématiques de la salsa,
- un concours de Pintxos entre casetas pour un défi gastronomique soumis au vote d'un jury de professionnels mais aussi d'un jury populaire qui pourra déguster les pintxos dans chaque caseta,
- un marché latin durant tout le week-end pour découvrir des produits artisanaux, vêtements, disques etc.....
- des activités pour les enfants, adaptées aux plus jeunes axées sur la transmission de notre culture taurine,
- des sessions de DJ pour créer une ambiance festive au rythme des hits salsa et latinos,
- un écran Led avec la retransmission des concerts de 2023 et des concerts de 2024 pour revivre les moments forts et ne rien manquer des concerts.

En outre, il convient de mentionner que le festival se déroule chaque année dans le Parc Théodore Denis, où de nombreuses offres de restauration sont proposées au public dans un village de casetas. Celles-ci sont louées par la ville à des associations ou des professionnels de Dax.

Des marchands ambulants sont aussi autorisés à occuper le domaine public en contrepartie d'une redevance.

Il est proposé de fixer les tarifs 2024 suivants :

**CASETAS :**

\*Location d'une caseta avec plancher, terrasse couverte et électricité - Prix pour 10m<sup>2</sup> : 343 € TTC

**MARCHANDS AMBULANTS :** droits de places

\*Prix du stand alimentaire ou articles de fêtes : 186 € (forfait pour la durée du festival).

Le programme du festival représente un budget global de 188 000 € dont le plan de financement est le suivant :

<b>DÉPENSES</b>	<b>188 000 €</b>
Plateau artistique (cachets et transports inclus)	57 000 €
Hébergement – Restauration – Catering	11 500 €
Prestations techniques	18 000 €
Locations mobilières	70 000 €
Taxes Sacem/ CNV	6 500 €
Fêtes et cérémonies	2 000 €
Gardiennage	14 000 €
Fournitures diverses	2 000 €
Energie et Carburant	7 000 €

<b>RECETTES</b>	<b>188 000 €</b>
- Mise à disposition de casetas	52 000 €
- Marchands ambulants	4 000 €
Subvention Conseil Départemental	8 000 €
Participation du budget des fêtes	124 000 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget des Fêtes , exercice 2024.

**SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**APPROUVE** la programmation du festival telle que présentée ci-dessus,

**APPROUVE** le plan de financement tel que proposé,

**FIXE** les tarifs de location des casetas et des droits de places pour les marchands ambulants,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,  
Fanny MESPLET.**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibus – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »